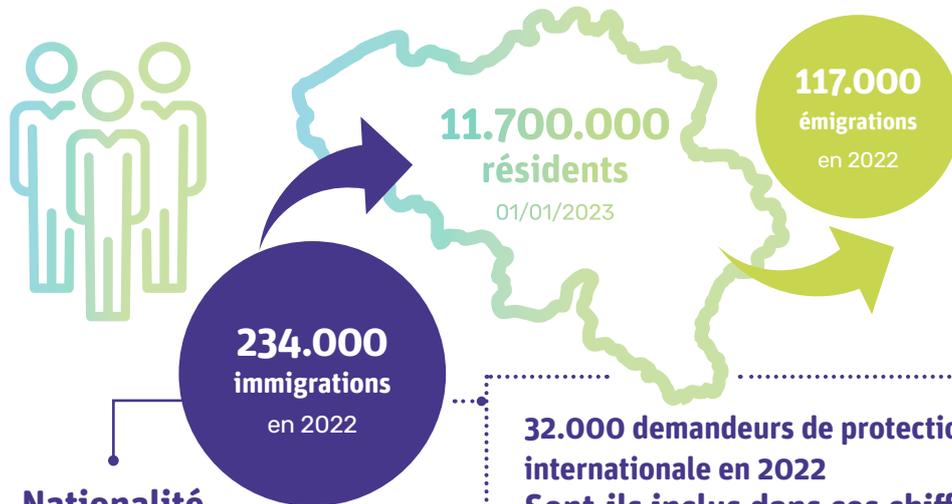
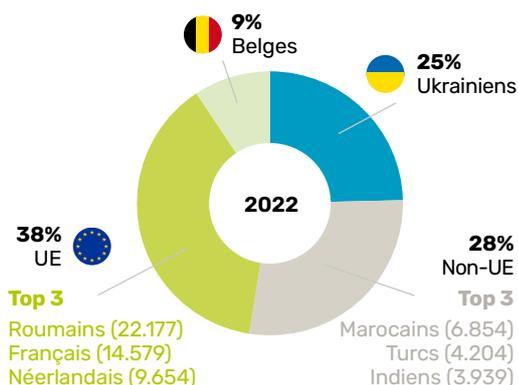


La migration vers et depuis la Belgique :

Un phénomène bien plus large que la protection internationale



Nationalité



32.000 demandeurs de protection internationale en 2022 Sont-ils inclus dans ces chiffres ?

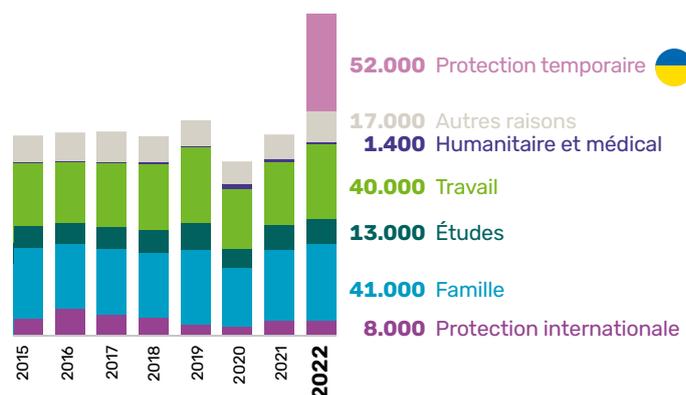
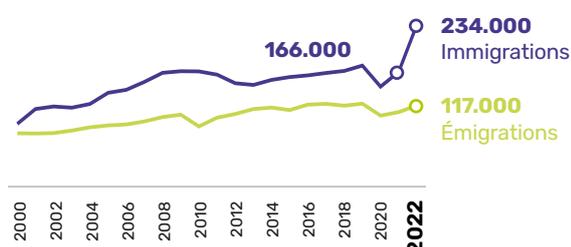
NON, les demandeurs de protection internationale n'entrent dans les chiffres des immigrations que lorsqu'ils obtiennent un titre de séjour suite à l'obtention d'un statut de protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire).

La protection internationale représente 5% des motifs de séjour en 2022

L'importance de l'immigration des Ukrainiens en 2022 est également observable dans les données sur les premiers titres de séjour délivrés aux étrangers. En effet, en 2022, 30% des premiers titres de séjour ont été délivrés dans le cadre de la **protection temporaire** des personnes fuyant le conflit en Ukraine. Suivent le **regroupement familial** (24%) et le **travail** (23%) devant les **études** (8%). Les **réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire** (protection internationale) représentent 5% du total et les personnes qui ont été **régularisées pour raison humanitaire ou médicale** 1%.

Crise en Ukraine : immigration record en 2022

Le nombre d'immigrations a fortement augmenté entre 2021 et 2022, atteignant **234.000 immigrations** de Belges et d'étrangers pour 166.000 en 2021. Une situation particulière qui s'explique en grande partie par la guerre en Ukraine. Bien que les citoyens de l'UE soient normalement plus nombreux que les ressortissants de pays tiers à immigrer en Belgique, la situation s'est inversée en 2022, en raison du nombre élevé d'immigrations d'Ukrainiens.



>> Plus de chiffres dans notre cahier Population et mouvements